
**Nombre de membres
en exercice: 17**

Présents : 11

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions :0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents: François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Fonds de Compensation et de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales - 2015_057

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,

Considérant que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (**contributions**) et du II de l'article L.2336-5 (**attributions**) du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** que la contribution au titre du FPIC est intégralement supportée à la communauté de communes.
- **DECIDE** que l'attribution au titre du FPIC est intégralement versée à la communauté de communes.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 17

Pour : 17

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Contre : 0

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Abstentions : 0

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015_056BIS

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
La gym volontaire vous va si bien	Activités gymniques d'entretien et d'expression	1	200.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à l'association "La gym volontaire vous va si bien" dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2015-056.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 23/07/15

et publication du 23/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 17

Pour : 17

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Contre : 0

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Abstentions : 0

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015_058

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
Foyer Rural Regain	Atelier poterie	2	100

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention au Foyer Rural Regain dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU
Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015 059

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
APE St Fréal	Voyage avec Stevenson dans les Cévennes	3	200.00
	Atelier périscolaire	4	200.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à l'Ape de St Fréal de Ventalon dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 17

Pour : 17

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Contre : 0

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Abstentions : 0

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015 060

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
Regroupement Ecoles Vallée Longue	Piscine	5	200.00
	Regroupement	6	150.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention au Regroupement de la Vallée Longue dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 15

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 14

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Pour : 14

Contre : 0

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Abstentions : 0

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015_061

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
SCIC Epi de Mains	Animation WE adultes/enfants "Ensemble petits et grands"	7	150.00

Condérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein d'Epi de Mains, Camille LECAT, Véronique NUNGE et Jacques HUGON ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à Epi de Mains dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/17/15

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015_062

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
APE Ecole de l'Estournal	La biodiversité - Projet éco-école	9	100.00
	Ski de fond	10	100.00
	Danse à l'école	11	100.00
	Classe transplantée : natation	12	200.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à l'APE Ecole de l'Estournal dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU
Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015_063

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
Entente cantonale de football du Pont de Montvert	Ecole de foot	14	800.00

Condérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Entente cantonale de football du Pont de Montvert, Frédéric FOLCHER et Stéphan MAURIN ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à l'Entente cantonale de football du Pont de Montvert dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 15

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU
Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015_064

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
Association Trait d'Union	Séjour glisse dans le Cantal	15	300.00
	Séjour équitation	16	500.00
	Séjour multisports	17	512.00
	Animation autour des arts du cirque	21	200.00

Condérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Association Trait d'Union, Stéphan Maurin, Alain Ventura, ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à l'association Trait d'Union dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU
Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvention - 2015 065

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
Association La Clède des Chants	Apprentissage des pièces polyphoniques en orchestre steelband "Family Pan"	18	150.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention à l'Association La Clède des Chants dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 17

Pour : 17

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Contre : 0

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Abstentions : 0

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Contrat Educatif Local : Attribution de subvetnion - 2015_066

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité des financeurs s'est réuni le 17 juin 2015 pour étudier le budget prévisionnel des CEL 2014/2015. Sur proposition du comité des financeurs, les subventions CEL peuvent être attribuées comme suit :

Porteur de Projet	Action	N° action	Montant
Foyer Rural Passe Montagne	Spectacle de Noël	20	300.00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'attribution de subvention au Foyer Rural Passe Montagne dans le cadre du CEL 2014/2015 suivant la répartition du tableau ci-dessus présenté.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 08/07/15

et publication du 08/07/15

Nombre de membres

Séance du 25 juin 2015

en exercice: 17

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

Votants: 17

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Pour : 17

Contre : 0

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Abstentions : 0

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Espinas : Avenant n°1 au bail professionnel - 2015 067

Vu l'article L.1311-1 et suivants, L.2122-22.5°, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu la loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'Orientation et de Programmation pour la sécurité intérieure,

Vu la délibération 83-2013 approuvant l'établissement d'un bail professionnel avec l'Association des Artisans Bâtitseurs en Pierres Sèches (ABPS),

Vu la délibération 2014-056 modifiant la durée et le montant du bail professionnel,

Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation du bâtiment de l'Espinas en vue d'accueillir l'Association des Artisans Bâtitseurs en Pierres Sèches (ABPS) est terminée. il propose d'établir un avenant au bail professionnel initial comme suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant a pour objet d'inclure un nouveau bâtiment au contrat de bail professionnel initial.

Désignation et surface habitable :

L'avenant concerne un bâtiment et ses abords d'environ 274 m², correspondant à une partie des parcelles cadastrées section A n°462 et 475 à l'Espinas, la superficie totale « clos et couvert » est de 163.83m²:

Cette surface comprend :

Rez-de-chaussée (un total de 64.46m²):

- Hall : 13.80m²
- Salle exposition : 31.99 m²
- Rangement : 5.35 m² (non-utilisable pour raison d'humidité)
- Chaufferie : 13.32 m²

Premier étage (un total de 99.37m²):

- Bureau 1 : 14.06 m²
- Bureau 2: 10.16 m²
- Hall, accueil : 36.93m²
- Salle de réunion : 31.60 m²
- Sanitaires : 4.78 m²
- Cuisine : 1.84 m²

En plus de la surface dite « habitable », la location comprend au Nord-Est et au Nord-Ouest deux terrasses extérieures comprises entre les lignes des pignons Est et Ouest et le pied des murs extérieur en pierre sèche :

- Terrasse Nord-Ouest : 15 m²
- Terrasse Nord-Est : 55 m²

Descriptif des locaux :

Le bâtiment est à usage de siège social et administratif de l'association. L'association ABPS gère également l'Ecole professionnelle de la pierre sèche à partir de ce lieu.

Il est équipé de bureaux, salle de réunion, salle d'exposition, sanitaire, cuisine, rangement divers et terrasses extérieures non couvertes.

Loyer – Indexation :

Le loyer mensuel de ce nouvel élément est fixé à 500 euros. Il vient s'ajouter au loyer fixé dans le bail initial à compter du 15 juillet 2015.

Il est payable au domicile du Bailleur à terme à échoir au plus tard le 15 de chaque mois.

Le loyer sera révisé automatiquement tous les ans selon les conditions prévues dans le bail initial.

Etat des lieux :

Le bailleur s'engage à louer un bâtiment rénové et en état de fonctionnement, et à assurer les grosses réparations suivant les dispositions réglementaires des baux professionnels.

Le locataire s'engage à assurer les réparations courantes d'entretien suivant les dispositions réglementaires des baux professionnels.

Un état des lieux sera réalisé avant l'installation définitive de l'association le 22 juillet.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de bail professionnel
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/07/15

et publication du 09/07/15

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 15

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Espinas : Convention d'utilisation d'un local - 2015_068

Vu les articles L.2122-21-1 et L.2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Président présente à l'assemblée la demande de la Scic "Le Relais de l'Espinas" pour l'utilisation d'un local dans le bâtiment réhabilité par la CCCML sur le hameau.

Ce Local situé en rez-de-chaussé sous l'escalier principal servirait de lieu de stockage pour la Scic "Le Relais de l'Espinas". il est proposé au conseil d'établir une convention d'utilisation des locaux comme suit :

Les locaux et voies d'accès suivants :

Local fermé en rez-de-route, sous l'escalier principal du bâtiment du hameau de l'Espinas.

Surface : 15 m² dont 10m² sous 1m80

Accès : route D35

Durée de la mise à disposition :

La mise à disposition du local prend effet le 15 juillet 2015 pour 1 an renouvelable 2 fois et ne pouvant excéder 3 ans.

Disposition financière :

Le local est mis à disposition à titre onéreux. La Scic "Le Relais de l'Espinas" s'engage à verser une contribution financière mensuelle de 25 € net de charge à la communauté de communes.

Assurance :

En sa qualité de propriétaire, la CCCML assure le local dans le cadre du contrat multirisques dommages aux biens et risques annexes souscrit auprès de la compagnie Groupama.

La Scic "Le Relais de l'Espinas" devra souscrire une assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation du local mis à disposition ; elle s'engage à réparer les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées.

L'attestation d'assurance devra être adressée à la CCCML, propriétaire du local. En cas de non remise de cette attestation, la mise à disposition des locaux pourra être différée jusqu'à remise du document.

Dispositions diverses:

La Scic "Le Relais de l'Espinas" s'engage à appliquer toutes les consignes générales et spécifiques de sécurité qui lui seront données.

La Scic "Le Relais de l'Espinas" s'engage à respecter toutes les obligations diverses qui lui seront spécifiées.

Les dispositions pratiques et les conditions de dénonciation seront expliquées dans ladite convention.

Condérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de la Scic "Le Relais de l'Espinas", Camille LECAT et Véronique NUNGE ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **ACCEPTÉ** le principe d'une convention d'utilisation d'un local avec la Scic "Le Relais de l'Espinas" selon les modalités décrites ci-avant,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/07/2015

et publication du 09/07/2015

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Fonds de concours : Attribution - 2015 069

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre les E.P.C.I. à fiscalité propre et les communes membres « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ».

Vu l'arrêté préfectoral n°2010354-0003 du 20 décembre 2010 portant modification statutaire relative à l'intérêt communautaire,

Le Président présente la demande de la commune du Pont de Montvert en vue de l'octroi d'une participation de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère au fonctionnement du distributeur automatique de billets (DAB).

Ce matériel indispensable à la vie économique est le seul sur le territoire communautaire. La commune, qui conventionne avec le Crédit Agricole du Languedoc pour l'exploitation de cet automate, est soumise à une participation financière pour en assurer le déficit éventuel. Pour l'année 2015, la participation s'élève à 1 260.00 €.

Considérant que la communauté de communes n'est pas compétente en la matière, il est proposé au conseil d'attribuer un fonds de concours dans le cadre du fonctionnement 2015 du DAB.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** de verser de fonds de concours à la commune du Pont de Montvert pour un montant de 630.00 € en fonctionnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/07/15

et publication du 09/07/15

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 14

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Office de Tourisme : Avenant à la convention d'objectifs - 2015 070

Vu la Loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-012-004 du 12 janvier 2007 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère,

Vu la délibération 2014-118, approuvant la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère,

Dans sa séance du 25 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère et attribué une subvention annuelle de 29 050 €. Cette subvention est répartie comme suit : 22 500 € + 6 550 € (représentant la moitié de la taxe de séjour déléguée au Pays Cévennes).

Pour l'année 2015 et en répercussion des modifications d'assujettissement à la taxe de séjour, le Pays Cévennes a décidé de diminuer le retour de la taxe de séjour de 30%.

Il est proposé au conseil d'établir un avenant à la convention d'objectifs en répercutant la perte financière subie par la CCCML, soit : $6\,550\text{ €} \times 30\% = -1\,965\text{ €}$ et d'arrêter ainsi le montant de la subvention annuelle à 27 085.00 €.

Conférant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère, Camille LECAT, Muriel De Gaudemont - Landais, Jean Paul VELAY et Alain JAFFARD ne prennent pas part au débat et vote qui suit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs modifiant le montant annuel de la subvention à 27 085.00 €,
- **PRECISE** que les autres clauses de la convention restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à la signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/07/15

et publication du 09/07/15

Nombre de membres

en exercice: 17

Présents : 14

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mille quinze et le vingt cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Jean Paul VELAY, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stéphan MAURIN, Muriel DE

GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Jean Claude DAUTRY, Michel RIOU

Représentés: Alain VENTURA par Jacques HUGON, Véronique NUNGE par Camille LECAT, Matthias CORNEVAUX par Jean Paul VELAY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilbert ROURE

Objet: Fixation du chef-lieu provisoire de la nouvelle Région - 2015 071

Vu la Loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions à compter du 1er janvier 2016, et notamment son article 2 qui prévoit la désignation d'un chef-lieu provisoire de la future collectivité par décret pris avant le 31 décembre 2015,

Vu la concertation engagée par le Président du Conseil Régional relative à la fixation provisoire de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **PRECISE** que la future Région comprend deux métropoles fortes dont la place doit-être maintenue, sans affaiblissement de l'une ou l'autre,
- **RAPPELLE** que les défis inhérents à cette nouvelle collectivité ne seront surmontés qu'avec l'ensemble des territoires la composant,
- **PROPOSE** que la nouvelle Région mène une politique de décentralisation de ses lieux de décisions au regard des compétences de chaque territoire avec pour exemple les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et le Forêt (DRAAF) qui ont toute leur pertinence d'implantation dans le département de la Lozère,
- **DONNE** un avis favorable à la fixation provisoire du chef-lieu de la nouvelle Région à Toulouse.

Ainsi fait et délibéré, le 25/06/2015

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 09/07/15

et publication du 09/07/15